



Formation Continue pour les Membres Professionnels Art-thérapeute ARAET

PÉRIODE :

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____ No. Postal et lieu : _____

E-mail: _____ No. Tel.: _____ Mobile: _____

Je travaille : En Institution : Individuel : Groupe :

Nom et lieu de l'institution : _____

Je travaille : Atelier privé : Individuel : Groupe :

Nom et lieu de l'atelier : _____

Taux d'activité dans l'interface estimé en % : _____

La commission de professionnalisation COMPRO qui examinera votre dossier de formation continue tiendra compte de votre temps de travail (cf. tablette ci-jointe).

Note : Le nombre d'heures total de formation continue est fixé à **60 heures pour 2 ans.**

Pour la supervision, le minimum souhaité est fixé à **20 heures en individuel ou 30 heures en groupe**, dont 15 heures d'intervision sont acceptées au maximum sur les deux ans.

Des heures de travail thérapeutique personnel en individuel peuvent compléter les heures de formation continue (cf. tablette).

Merci de numéroter les documents et annexes afin de faciliter le contrôle.

Lieu et date : _____ Signature : _____

Documents (photocopies/attestation etc.) à retourner à : ARAET – Secrétariat – Voir adresse sur site internet

Pratique artistique

Certificat de cours, photos, dépliants d'exposition personnelle, etc.

Réservé contrôle
COMPRO

Techniques	Techniques		No. du document
Total			

Événements culturels	Date	Sujets	Lieu	No. du document
Total				

Ok	Manque

Total des heures de formation continue des pages 2, 3 et 4 :

Réservé au contrôle de la COMPRO

Dossier contrôlé le : _____

Par : _____